

Conditions générales de vente

1. Objet et définitions

1.1 Les conditions générales de vente en question visent à établir les modalités selon lesquelles Cédric Stocké BE 0722.885.075, ayant son siège social à l'Avenue des liserons 37 B26 1020 Laeken offrira des services de conseil en informatique, de développement informatique, ou toute autre prestation liée à l'informatique, à un client donné en tant que consultant.

1.2 Il est supposé que le client a pris connaissance et a accepté toutes les clauses des présentes conditions générales de vente, sauf indication contraire explicite.

2. Prestations

Cédric Stocké est chargé de fournir des services de conseil et/ou de réalisation en informatique au client. Les prestations proposées peuvent inclure la conception, le développement, la maintenance et la mise en œuvre de systèmes informatiques. Cédric Stocké s'engage à exécuter ces prestations conformément aux spécifications techniques et aux besoins du client, qui auront été précisés en amont lors des échanges entre Cédric Stocké et le client. Toute demande qui ne correspond pas aux spécifications convenues nécessitera une révision des termes de l'accord.

3. Durée de la prestation

La durée de la prestation est spécifiée dans le contrat de services conclu entre le développeur indépendant et le client. Cette prestation peut être limitée dans le temps, avec une date de début et de fin, ou s'étendre sur une période régulière hebdomadaire pour une durée déterminée ou indéterminée, en fonction des besoins spécifiques du client.

4. Tarifs et modalités de paiement

4.1 Dans le cadre d'une prestation limitée dans le temps, le tarif est défini dans le contrat de services entre Cédric Stocké et le client. Un acompte de 20% peut être demandé avant le début de la prestation, tandis que le solde doit être versé à la fin de celle-ci, dans un délai maximum de 30 jours à compter de l'émission de la facture. Cédric Stocké se réserve le droit d'envoyer un premier rappel de paiement. Ce premier rappel vaudra mise en demeure et ouvrira la voie à des intérêts compensatoires à la charge du client, conformément aux taux d'intérêt légaux en vigueur en Belgique, et à un éventuel recouvrement par voie judiciaire, dont les frais de procédure et d'avocat incomberont au client.

4.2 Dans le cadre d'une prestation à durée indéterminée ou supérieur à 2 semaines, le tarif est défini dans le contrat de services entre Cédric Stocké et le client. Les factures seront émises toutes les deux semaines et devront être réglées dans un délai de 30 jours à compter de la date d'émission. Cédric Stocké se réserve le droit d'envoyer un premier rappel de paiement. Ce premier rappel vaudra mise en demeure et ouvrira la voie à des intérêts compensatoires à la charge du client, conformément aux taux d'intérêt légaux en vigueur en Belgique, et à un éventuel recouvrement par voie judiciaire, dont les frais de procédure et d'avocat incomberont au client.

5. Annulation

En cas d'annulation par le client de la prestation en cours de réalisation, celui-ci s'engage à régler la somme correspondant au travail déjà effectué, dans un délai maximum de 30 jours à compter de l'émission de la facture. En cas de non paiement, une mise en demeure sera envoyée en premier lieu. Si cette mise en demeure n'aboutit pas, des mesures judiciaires pourront être envisagées.

6. Propriété intellectuelle

Cédric Stocké cède au client les droits de propriété intellectuelle sur les prestations effectuées dans le cadre du contrat de prestation de services. Toutefois, Cédric Stocké conserve le droit d'utiliser les compétences et connaissances acquises lors de ces prestations pour d'autres clients ou dans le contexte d'autres prestations de service.

7. Responsabilité

7.1 Cédric Stocké s'engage à fournir ses prestations avec diligence et professionnalisme. En cas de non-respect de cette obligation, sa responsabilité sera engagée. Toutefois, Cédric Stocké ne pourra être tenu responsable des pertes financières ou commerciales subies par le client. En ce qui concerne les éventuels dommages à l'infrastructure informatique, Cédric Stocké sera responsable du bon fonctionnement et de l'intégrité de ce qu'il aura réalisé dans le cadre de sa prestation. Toutefois, si l'infrastructure a été altérée au-delà de la portée de sa prestation, il sera considéré que son accès à l'infrastructure n'était pas correctement défini et sa responsabilité ne pourra pas être engagée. La responsabilité de Cédric Stocké ne pourra jamais dépasser 250 000€ par sinistre et par an.

7.2 La responsabilité de Cédric Stocké ne pourra être engagée en cas de perte de données dans le cadre de son activité pour le client. Il appartient au client de prendre toutes les mesures nécessaires pour sauvegarder ses données. Cédric Stocké ne pourra être tenu responsable des conséquences de la perte de données pour le client, de quelque nature que ce soit.

8. Confidentialité

Chacune des parties s'engage à ne pas divulguer, ni communiquer, ni laisser divulguer ou laisser communiquer, ni utiliser directement ou indirectement, à moins qu'il n'y ait été autorisé préalablement et par écrit par l'autre partie, les renseignements, données, informations, applications, méthodes et savoir-faire à caractère confidentiel ainsi que tout document de quelque nature que ce soit dont il a connaissance à l'occasion de l'exécution de ses prestations. Chacune des parties s'engage à faire respecter cette obligation de confidentialité par ses salariés et collaborateurs.

9. Résiliation

9.1 Dans le cadre d'une prestation limitée dans le temps, le contrat peut être résilié immédiatement moyennant un paiement conforme aux modalités de paiement décrites dans l'article 4.1.

9.2 Dans le cadre d'une prestation à durée indéterminée ou supérieur à 2 semaines, le contrat de prestation de services peut être résilié par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis de 30 jours. Toutefois, en cas de manquement grave à une obligation contractuelle par l'une ou l'autre des parties, la résiliation peut intervenir immédiatement, sans préavis, moyennant un paiement conforme aux modalités de paiement décrites dans l'article 4.2.

10. Litiges

Les présentes conditions générales de ventes sont régies par le droit belge. En cas de litige entre les parties concernant la validité, l'interprétation ou l'exécution de ces conditions générales de ventes, et si aucune solution à l'amiable n'a été trouvée, les parties s'efforceront de résoudre le litige par le biais d'une médiation. Si cette tentative de médiation est un échec, les tribunaux francophones de Bruxelles auront une compétence exclusive pour résoudre le différend.